

République Française
Département : PUY-DE-DOME
Arrondissement : Issoire
LA TOUR D'AUVERGNE - COMMUNE

Procès verbal

Le samedi 30 mai 2026 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Yannick TOURNADRE

Secrétaire de la séance : Djamila MESSERLIN

Présents : Yannick TOURNADRE, Fabienne CHARBONNEL, Djamila MESSERLIN, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT, Nicolas GANDON, Olivier ANDRE, Martine TREFOND

Représentés : Emilie CHABORY représentée par Antoine TEILLOT, Hélène CHARLES représentée par Yannick TOURNADRE, Marc PERSIANI représenté par Olivier ANDRE, Jérôme GREGOIRE représenté par Christine SEPCHAT

Absents et excusés : Odile DAUPHIN, Guy GATIGNOL, Martial PAUL

Ordre du jour :

1 – PERSONNEL

- 1.2 – Création emploi permanent Adjoint Technique (mutation titulaire)
- 1.3 – Création emploi permanent Adjoint Technique (CDD)

2 – DROIT DE VOIRIE / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

- 2.1 - Installation d'une terrasse (saison estivale) Hôtel La Reine Margot
- 2.2 – Location Terrain « rue de la Pavade » pour jardin (Olivier ANDRE)

3 – REPRESENTATION

- 3.1 – Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

4 – FUTURS LOGEMENTS (ancienne colonie)

- 4.1 – Chèque réservation pour engagement

5 – SERVICE SECOURS ET INCENDIE

- 5.1 – Disponibilités des sapeurs-pompiers : Signature conventions

6 – MANIFESTATIONS – ANIMATIONS

- 6.1 – Organisation et logistique pour festival D 440
- 6.2 – Expo photos / Signature convention

7 – FINANCES

- 7.1 – Virement de crédits Budget annexe "Lotissement"

8 - DEMANDE

- 8.1 - demande Elo ptique (Mise en place permanence opticien)

9 - QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Aucune observation n'est formulée –

M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour « Amendes de Police – Travaux Rte du Midi »

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire précise qu'il était seul au rendez-vous sur place à 9 heures à proximité du Presbytère

Délibérations du conseil :

PERSONNEL / création emploi permanent adjoint Technique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : CANTINE SCOLAIRE – ACTIVITES PERISCOLAIRES – ENTRETIEN MENAGER BATIMENTS COMMUNAUX

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} août 2026 un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions liées à la CANTINE SCOLAIRE, ACTIVITES PERISCOLAIRES, ENTRETIEN MENAGER BATIMENTS COMMUNAUX

Cette création de poste fait suite à la mutation de Patricia RODDIER qui était titulaire à la Mairie de VICHY et qui va conserver son ancienneté et son salaire (à voir pour ses primes dont la compétence est assuré par le Maire)

PERSONNEL / Création postes saisonniers Eté 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil *Municipal* de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la possibilité de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs sur le fondement de l'article L 332-23 2°.

Considérant le surplus d'activité saisonnier suivant : tâches liées au fonctionnement du plan d'eau, notamment l'entretien des sanitaires publics, ainsi que l'entretien ménager de certains bâtiments communaux

ARTICLE 1 :

L'autorité territoriale rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois de la collectivité.

ARTICLE 2 :

L'autorité territoriale propose à l'assemblée la création de 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité correspondant à la catégorie hiérarchique C et au grade d'adjoint technique

Ces emplois sont créés dans les conditions suivantes :

- pour une durée allant du 06.07.2026 au 31.07.2026 à temps non complet pour une durée de 12 heures en juillet avec pour mission principale « entretien des sanitaires publics sur le site du plan d'eau » sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement précisé ci-dessus
- pour une durée allant du 01.08.2026 au 31.08.2026 à temps non complet pour une durée de 29 heures avec pour mission « entretien des sanitaires publics sur le site du plan d'eau et entretien ménager de certains bâtiments communaux » sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement précisé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions

PERSONNEL / Création poste permanent adjoint technique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : CANTINE SCOLAIRE – ACTIVITES PERISCOLAIRES – ENTRETIEN MENAGER BATIMENTS COMMUNAUX

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 22.5/35ème hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique à temps non complet sur la base de 22.5/35ème hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions liées à la CANTINE SCOLAIRE, ACTIVITES PERISCOLAIRES, ENTRETIEN MENAGER BATIMENTS COMMUNAUX

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / Installation terrasse "La Reine Margot"

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant des gérants de La Reine Margot qui souhaitent installer une terrasse sur le domaine public au droit de leur immeuble "Place du Docteur Godonnèche" en face de la Mairie

Sur le principe, M. le Maire est plutôt favorable mais souhaite recueillir l'avis du conseil.

Compte tenu de la faible emprise de ce projet, M. le Maire propose de solliciter une contrepartie financière de 150.00 €/an payable en une fois pour cette occupation annuelle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / Location Terrain pour jardin

M. le Maire a été sollicité par M. Olivier ANDRE, domicilié à LA TOUR D'AUVERGNE, qui envisage de créer un petit jardin dans une parcelle sur le domaine public à proximité de l'ancien presbytère, rue de la Pavade selon la visite effectuée le 30.05.2026 à 9 heures.

Il est demandé au conseil son avis quant à cette location et son tarif

Après délibération et à l'unanimité, (M. Olivier ANDRE ne prenant pas part à ce vote), le conseil municipal décide : de mettre à disposition une parcelle de terrain faisant partie du domaine public d'une superficie d'environ 700 m² sans contrepartie financière. Cette mise à disposition sera mentionnée dans le bail, via un avenant, signé entre la commune et Mme Eloïse BENOIST.

REPRESENTATION / Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Cette commission est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales. La composition de cette commission dépend du nombre des listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Pour la commune de La Tour, qui compte une seule liste en présence au conseil municipal, la commission est composée d'un conseiller municipal de la commune et son suppléant, d'un délégué de l'administration et son suppléant, d'un délégué désigné par la présidente du Tribunal Judiciaire et son suppléant.

Dans ces conditions, M. le Maire propose de désigner

Martine TREFOND, Présidente	M. François FEREYROLLES, suppléant
René JAL, délégué de la Préfète	M. Patrick MEYNIE, suppléant
François BRUT, délégué du TJ	Mme Isabelle LAURENT, suppléante

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire

LOGEMENTS (ex colonie) / attribution

Suite aux travaux de création de 4 logements dans l'ancien bâtiment communal (ex colonies), et aux diverses demandes de logements déposées en mairie, M. le Maire souhaite nommer une commission d'attribution de ces 4 logements (1 T2 et 3 T4) afin d'examiner ces différentes demandes. Les candidats retenus devront s'engager officiellement.

Après renseignements pris auprès des services de la DGFIP d'ISSOIRE, cet engagement se fera via la signature d'un bail, au 01.10.2026, date d'effet dans le futur et établissement d'un chèque de caution équivalent à un mois de loyer.

Il est demandé au conseil d'approuver les propositions de M. le Maire (commission et engagement)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer en tant que membres de la commission d'attribution des logements : M. Yannick TOURNADRE, Maire, Mme Christine SEPCHAT, 1^{ère} adjointe et M. Antoine TEILLOT, 2^{ème} adjoint et autorise M. le Maire à signer les baux avec les candidats retenus par ladite commission

SERVICE SECOURS ET INCENDIE / disponibilité signature conventions

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu, avec Jérôme GREGOIRE, mercredi 20 mai, le commandant BARILI pour évoquer les différentes conventions liant la commune et le SDIS afin de préciser les modalités de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (convention extra départementale et convention départementale) (Voir en annexe)

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Dans le cadre de l'extra départementale, le salaire est pris en charge par l'état pour des renforts

Dans le cadre de la départementale, les sapeurs-pompiers se verront attribuer 5 jours de congé supplémentaires pour des formations

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces conventions et autorise M. le Maire à les signer

MANIFESTATIONS/ANIMATION / organisation festival D 440

M. le Maire fait le point sur l'accueil du festival de musique classique D 440 (environ 80 personnes) cet été du 29.07 au 17.08 sur la commune.

Hébergement :

Collège (42 personnes – Base de Vie) – Chambres derrière le collège chez Stéphanie PARRAGEAUD (6 personnes) – maison St-Joseph à TAUVES (jusqu'à 30 à 35 personnes). En fonction de la possibilité d'héberger une partie des festivaliers à l'Hôtel de la Terrasse et dans les futurs appartements à l'ancienne colonie.

Transport

Locations de 2 minibus Ski Club La Tour et Ski Club Chastreix pour assurer les navettes entre le collège et la maison St Joseph moyennant une indemnité de 1 000.00 € (500 € par mini bus et par club).

Frais engagés par la commune

Minibus et hébergement derrière le collège pour compenser le centre Paul Marion habituellement mis à disposition

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces dispositions, notamment la prise en charge financière par la commune des frais de locations de 2 mini bus et l'hébergement chez Mme PARRAGEAUD et émet le souhait qu'une animation musicale supplémentaire soit mise en place lors de la journée du don du sang 2026

EXPOSITION PHOTOS / Signature convention

Cet été, la commune organise une exposition photo autour du lac du 01.07.26 au 15.10.26 intitulée « DES CLICS AU LAC » et sur le site de la Stèle durant la saison hivernale 2026.2027 en partenariat avec l'entreprise L.E Energie moyennant une participation financière de 300.00 €.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et L.E Energie que M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer

2 autres expos sont prévues à la Chapelle de Bughes sans partenariat : du 17.08 au 22.08 « C'est Ballot » et du 01.07 au 05.08 sur les plantes (Conseil Départemental)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de cette convention et l'autorise à la signer

FINANCES / Budget annexe / Virement de crédits

M. le Maire propose de procéder à un virement de crédit, au budget annexe du lotissement "Le grand Mégnaud TR 4" d'un montant de 2 180.00 € (intérêts ligne de trésorerie).

Lors du vote du budget, cette somme a été inscrite au compte 62 alors qu'elle aurait dû être imputée au compte 66

Il est demandé au conseil de valider ce virement de crédit

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide le virement de crédit suivant au Budget annexe "Lotissement Le grand Mégnaud Tr 4"

- Compte 605 - 2 200.00 €
- Compte 66 + 2 200.00 €

MISE EN PLACE PERMANENCE OPTICIEN : Demande installation

M. le Maire informe le conseil que Mme Elodie CELLIER, opticienne itinérante, basée à Clermont-Ferrand, souhaite mettre en place des permanences sur la commune de La Tour (vente de lunettes et accessoires, réalisation de bilans visuels

Il lui a été proposé de s'installer le samedi matin sur la place de la mairie, les jours de marché ou si besoin éventuel dans la salle du conseil que Mme CELLIER souhaite retenir pour le samedi 13 juin pour assurer une permanence.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal n'est pas favorable à la mise à disposition de la salle de réunion de la mairie. En revanche, l'autorisation est accordée pour un emplacement tous les samedis matins, jours de marché.

AMENDES DE POLICE / Création de places de stationnement Rte du Midi

En contrebas de la route du midi (RD 645), la commune de La Tour d'Auvergne procède à la création de 4 logements à proximité du gîte "Paul Marion". Des places de stationnement seront nécessaires pour accueillir les futurs locataires de ces logements.

C'est dans ce contexte qu'un dossier "Amendes de Police" a été élaboré afin de solliciter une subvention de 50 % sur un montant de travaux de 8 869.50 € pour la création de 4 places de stationnement en parallèle du mur et 2 places de stationnement à proximité de l'habitation.

Après délibération et à l'unanimité moins 2 abstentions, le conseil valide ce programme de travaux et autorise M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police

Motion pour le maintien d'un poste de CPE à temps plein au collège Sancy Artense

Le Conseil municipal de la Tour d'Auvergne,

Considérant le rôle essentiel joué par le collège Sancy Artense dans la vie de notre territoire rural et dans l'accès de proximité à un service public d'éducation de qualité pour les familles du secteur ;

Considérant que le collège Sancy Artense accueille un internat labellisé « Internat d'excellence », dispositif national visant à favoriser la réussite scolaire, l'égalité des chances et l'accompagnement éducatif renforcé des élèves ;

Considérant l'importance du poste de Conseiller Principal d'Éducation dans l'accompagnement des élèves, le lien avec les familles, la prévention du harcèlement scolaire, le suivi de l'internat et le bon fonctionnement de la vie scolaire ;

Considérant que le collège ne bénéficie plus d'intervention régulière d'une assistante sociale depuis deux ans, fragilisant déjà l'accompagnement des élèves les plus vulnérables ;

Considérant que la lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité nationale de l'Éducation nationale, notamment à travers le programme PHARE, dont la mise en œuvre repose sur une présence éducative forte et structurée ;

Considérant les inquiétudes exprimées par les familles et les élus du territoire à la suite de l'annonce de la réduction de 50 % du poste de CPE à compter de la rentrée scolaire 2026 ;

Considérant que, dans un établissement rural comme celui du collège Sancy Artense, la présence du CPE participe non seulement au suivi et au bien-être des élèves mais également à l'équilibre général de l'établissement, à la bonne articulation des missions de chacun et à la qualité du climat scolaire ;

Le Conseil municipal :

- réaffirme son attachement à un service public d'éducation de qualité en milieu rural et à la préservation des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement ;
- souligne le rôle structurant du collège Sancy Artense pour le territoire et l'importance de maintenir des conditions d'encadrement adaptées aux besoins des élèves et de l'internat d'excellence ;
- demande le maintien d'un poste de Conseiller Principal d'Éducation à temps plein au collège Sancy Artense ;

- regrette l'absence de prise en compte des demandes déjà formulées par les élus du territoire et appelle les services de l'Éducation nationale à engager sans délai un dialogue avec les représentants des parents d'élèves et les collectivités concernées.

La présente motion sera transmise à Madame la Rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, aux parlementaires du département, au Conseil départemental ainsi qu'aux représentants des parents d'élèves du collège Sancy Artense.

Adoptée par le Conseil municipal de la Tour d'Auvergne à l'unanimité, réuni le 30 mai 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Sont abordés en fin de réunion les points suivants :

Lotissement / Refaire le travail de bornage, l'entreprise de travaux publics prendra à sa charge le frais supplémentaires de géomètre

Etude Plan d'Eau / Envealia a présenté son rapport intermédiaire et l'a transmis à l'ensemble des partenaires dont Mme la Sous-Préfète. Des précisions topographiques seront apportées pour évaluer la faisabilité d'une prise d'eau sur le ruisseau de La Roche/Ayssard

Foire aux cerises / Une réunion se tiendra le 09.06 à 19 h 30 avec les commerçants, Foot et Foyer des Jeunes

Troupe de théâtre (spectacle pour adultes et enfants) : Nia Nia Nia production

Sur proposition d'Olivier ANDRE, le conseil émet un avis favorable pour accueillir une représentation à l'occasion de la fête de la Saint-Louis.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Yannick TOURNADRE

Djamila MESSERLIN